

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

En prévision des élections municipales de novembre 2009, la Ville de Thetford Mines établira sa carte électorale

Thetford Mines, le 31 janvier 2008 – Le greffier de la Ville de Thetford Mines, M. Réjean Martin, rappelle qu'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la municipalité devra, d'ici le 31 mai prochain, établir sa carte électorale en vue des élections générales de novembre 2009.

Il s'agira de diviser le territoire municipal en districts électoraux comprenant à peu près le même nombre d'électeurs en tenant compte de critères comme les barrières physiques, les tendances démographiques, les limites des arrondissements, les limites des paroisses, la superficie et la distance. Le but visé par cette opération est de permettre une représentation équitable au conseil. Le processus se divise en deux grandes étapes durant lesquelles les citoyens peuvent intervenir.

Dépôt d'un projet de règlement

Après avoir adopté un projet de règlement sur la division du territoire, le conseil municipal soumettra celui-ci aux citoyens en publiant un avis dans un journal le Courrier Frontenac. Les citoyens qui ne seront pas d'accord avec la division proposée pourront manifester leur opposition par écrit au greffier. Si le nombre d'oppositions reçues est suffisant, le conseil devra tenir une assemblée publique afin d'entendre les personnes intéressées par cette question.

Dépôt du règlement

Par la suite, le conseil de la municipalité adoptera un règlement sur la division du territoire, qui peut être identique au projet de règlement ou non. Le règlement devra également paraître le journal le Courrier Frontenac. Si les électeurs ne sont toujours pas d'accord avec la nouvelle division, ils pourront faire connaître leur opposition par écrit en s'adressant, cette fois, à la Commission de la représentation électorale (CRE). Si le nombre d'oppositions reçues répond aux exigences de la loi, la Commission tiendra une assemblée publique pour entendre

les personnes intéressées. La CRE établira ensuite la délimitation des districts électoraux et mettra la carte en vigueur.

Pour plus d'information

Toute personne intéressée par la division du territoire d'une municipalité en districts électoraux peut obtenir des renseignements en s'adressant à la municipalité au 335-2981, poste 213 ou en consultant le site Web du Directeur général des élections (DGE) à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca. Il est également possible de communiquer avec le Centre de renseignements en composant, sans frais, le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

-30 -

Source : Bianka Tardif
Conseillère en communication
Téléphone : 335-2981, poste 291
b.tardif@ville.thetfordmines.qc.ca